



AGO du 27 février 2012

RAPPORT FINANCIER 2011 « réalisé 2011 » & « budget 2012 »

Résumé

Pour la seconde année consécutive le compte de résultat de l'ADA 2011 fait état d'une perte. Celle-ci est de 4188 €, supérieure donc à celle de 2010 : 643 €.

Certes l'ADA a déjà connu ce type de situation, mais à l'époque l'association disposait de réserves, ce matelas de secours qui se gonfle en période faste et où à l'inverse, on vient puiser pour compenser les difficultés passagères. Mais depuis, la situation financière a changé.

Aujourd'hui l'ADA fonctionne pratiquement sans réserve. Donc c'est grave. Au 31/12/2011 celles-ci n'étaient que de 721 € ; une somme qui interdit tout incident de parcours. Dit en d'autres termes, c'est là une façon très dangereuse de commencer l'année 2012 que rien ne permet d'imaginer facile sur le plan financier...

Pourquoi cette situation ? Deux raisons essentielles :

- 1) parce que le nombre de primo-arrivants accueillis par l'ADA n'a pas cessé d'augmenter (cf. Rapport d'activité) et que tout demandeur d'asile « coûte » à l'ADA en termes de frais de traduction et d'interprétariat, et d'achat de billets de train pour se rendre à Paris pour l'entretien OFPRA ou l'audience CNDA ;*
- 2) parce que l'Etat s'est totalement désengagé de ses responsabilités ; alors que nous comptons sur une subvention de 10 000 €, la Préfecture de l'Isère nous a refusé toute aide, sans explication.*

De ce fait, et bien que les autres contributeurs publics ou privés aient continué à soutenir l'ADA, ce sont comme d'habitude les demandeurs d'asile qui ont fait les frais de cette situation : pas d'achat de billets de retour Paris-Grenoble ; moins d'aides distribuées quand bien même les besoins demeurent grands.

Et 2012 alors ?

Le budget 2012 de l'ADA repose sur deux hypothèses volontairement optimistes, voire sans doute trop optimistes :

- 1) nous faisons l'hypothèse que contrairement aux années précédentes, le nombre de primo-arrivants va cesser de croître ; il se stabiliserait pensons nous au niveau de 2011 ;*
- 2) par contre, nous supposons que les ressources continueront à augmenter, notamment du fait d'une prise en charge responsable par l'Etat...*

Nous avons conscience que ce sont là des hypothèses très optimistes. Il nous revient à tous, membre de l'ADA, de faire notre possible pour qu'elles aboutissent. Cette réussite est le seul moyen de retrouver l'équilibre en 2012, voire si possible, de commencer à reconstituer les réserves. Or à l'évidence, ce scénario n'a rien de sûr.

Bref, nous l'avons dit d'entrée, la situation est grave et nous sommes inquiets.

1. Les grandes lignes du « réalisé 2011 » de l'ADA

1.1 A propos des charges de 2011 :

charges réalisées 2010 : 59,9 k€ ; charges budgétées 2011 : 76 k€ ; charges réalisées : 74,7 k€

Les charges 2011, bien que légèrement inférieures à celles qui avaient été inscrites au budget, ont augmentées de 25% par rapport à 2010. Dans ce montant, la répartition entre les frais de fonctionnement de la structure (fournitures, assurance, téléphone, honoraires du permanent, etc.) et les frais variables, directement liés au nombre de demandeurs d'asile accueillis (traductions, billets de train pour l'OFPRA et la CNDA, aides diverses) est restée relativement stable : 37% pour les premiers (total : 27,4 k€) et 63% pour les seconds (47,3 k€). La croissance des uns et des autres est donc relativement équivalente.

Comme on le voit au tableau de la page 4, les principaux postes de charges sont :

- frais de traduction et d'interprétariat : 18,1 k€ (+ 44% par rapport à 2010)
- frais de transport (billets de train pour Paris et aides aux déplacements locaux pour les personnes hébergées en structures d'urgence disséminées dans le département) : 26,6 k€ (+ 17% sur 2009)
- honoraires du chargé de mission et indemnisation de stage : 21,1 k€ (+ 26% sur 2010)

Remarques : 1) après avoir décidé en septembre 2010, de limiter à 30 € son aide à l'achat du billet de retour de Paris pour l'entretien à OFPRA et de ne plus payer les billets de retour de la CNDA, l'ADA fut contrainte d'arrêter tout achat de billet Paris-Grenoble à partir de septembre 2011. En conséquence, le nombre de contraventions pour « non présentation de billet dans le train » augmenta considérablement. Idem pour les aides au transport dans les hébergements d'urgence et pour les aides dites exceptionnelles.

2) en dépit de sa volonté de rémunérer son chargé de mission à sa « juste valeur », cet objectif n'est toujours pas atteint.

1.2 A propos des ressources 2011 :

ressources de 2010 : 59,2 k€ ; ressources budgétées 2011 : 76 k€ ; ressources réalisées : 70 k€

Contrairement à l'Etat qui n'attribua aucune subvention à l'ADA en 2011 (8 k€ en 2009 ; 4 k€ en 2010), les collectivités territoriales ont continué à soutenir financièrement l'association en dépit de leurs propres difficultés financières. Nous les en remercions très sincèrement. C'est ainsi que les subventions publiques en provenance de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de l'Isère, de la Métro, de la Ville de Grenoble et de certaines autres municipalités de la région grenobloise ont augmenté de 17% par rapport à 2010. Avec un total de 32,9 k€, elles ont représenté près de moitié des ressources de l'ADA.

Même constat (et mêmes remerciements) envers les organisations caritatives et les associations militantes amies (Secours Catholique, Diaconat Protestant, Cimade, Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme, ODTI) qui ont majoré leurs aides (22,8 k€, soit + 31%). Il en fut de même du côté des adhérents et autres donateurs individuels qui ont répondu très positivement à notre « appel aux dons » pour un montant de 7,2 k€.

Remarques : 1) signalons qu'un effort particulier fut engagé cette année pour déposer des demandes de subvention auprès des municipalités de la région grenobloise. A cette fin il fut demandé aux adhérents de servir de relais auprès de leurs élus locaux. Bien que n'ayant pas connu un franc succès, cette opération permit néanmoins à l'ADA de recevoir 4,4 k€ au nom des subventions 2011 (villes de Crolles, de Gières, de Saint Ismier, de Voreppe et de la Communauté de communes du Grésivaudan). C'est là une somme qui, traduite en billets de train pour les demandeurs d'asile, prend du sens. Merci à ces collectivités.

2) pour la première fois en 2011, d'autres ressources se sont ajoutées aux précédentes. Elles sont de nature contractuelle : - avec l'Université Stendhal de Grenoble pour l'accueil des étudiants du master « Coopération internationale - Communication multilingues » sous la responsabilité de Karine Gatelier (Modus Operandi) ; - avec la Région Rhône-Alpes pour une action de formation des bénévoles grenoblois quant aux problématiques de l'asile et de l'accueil des demandeurs d'asile en Isère (action menée sous la responsabilité de Fabien Conte).

2. Les hypothèses du « budget 2012 » de l'ADA

2.1 A propos des charges budgétées pour 2012 : 86,5 k€, soit + 16% par rapport au réalisé 2011

Compte tenu de l'hypothèse retenue de stabilisation du nombre de primo-arrivants, les charges dites « variables », car directement proportionnelles à ces arrivées, sont quasi-stables (47,3 k€). Par contre, ce sont cette fois les frais de fonctionnement de l'ADA qui croissent : 39 k€, soit + 42%. Cette augmentation résulte d'une part, d'un ligne nouvelle de frais de personnel pour 5 k€, équivalent à une provision pour l'embauche à temps partiel, dans le cadre d'un « emploi tremplin » de la Région Rhône-Alpes, d'une jeune personne ayant les compétences nécessaires pour engager avec d'autres structures grenobloises la mise en œuvre d'un « observatoire de l'asile en Isère » et d'autre part, de la poursuite de l'augmentation des honoraires du chargé de mission, qui toutefois restent encore largement insuffisants.

2.2 A propos des ressources budgétées en 2012 : 89 k€, soit + 26% par rapport au réalisé 2011

- 1) du côté des subventions publiques : outre compter cette fois sur un retour à la normale du soutien de l'Etat, nous continuerons à solliciter nos partenaires traditionnels que sont la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la Métro, la Ville de Grenoble, et poursuivrons notre recherche de subventions nouvelles auprès de municipalités de la région grenobloise.
- 2) du côté des aides privés en provenance des organisations militantes et des personnes proches de l'association, là encore nous essaierons de convaincre de la nécessité de continuer à aider l'ADA. Dans ce sens, notons que le Conseil d'administration de l'ADA a voté en décembre 2011 le passage de 15 à 20 € le coût de l'adhésion à l'association.
- 3) enfin, nous comptons poursuivre la politique contractuelle engagée l'an dernier.

* * * * *

ADA : réalisé 2010, budget 2011, réalisé 2011 et budget 2012

1. Comptes de charges (dépenses)	réalisé 2010	%	budget 2011	%	réalisé 2011	%	budget 2012	%
60- ACHATS	34803	58%	46200	61%	47400	63%	45000	50%
60.1- achats de prestations								
- traduction	12547	21%	15000	20%	18118	23.5%	16000	
- transport (Ofpra, Cnda)	19991	33%	28800	38%	25167	33.5%	25000	
60.2- fournit. et petits équipements	1399		1500		2969		3000	
60.3- fournit. administratives	866		900		1146		1000	
61- SERVICES EXTERIEURS	194		400		199		500	
61.1- assurance	194		200		199		200	
61.2- documentation	0		200		0		300	
62- AUTRES SERVICES EXTE.	18765	32%	21400	28%	23064	31%	29500	43%
62.1- honoraires du chargé de mission + indemnité stagiaire	16800	28%	18600	24%	18600 + 2502		24000 + 2500	
62.2- déplacements-formation	32		400		0		500	
62.3- téléphone	1604		1900		1519		2000	
62.4- frais postaux ADA	293		300		443		400	
62.5- service bancaire & intérêts	36		200		0		100	
64- CHARGES DE PERSONNEL							5000	
Rémunération emploi tremplin							5000	
65- AIDES DIRECTES AUX DEMANDEURS D'ASILE	6128	10%	8000	11%	4021	6%	6500	7%
65.1- aides pour transports locaux	2680		3000		1386		1500	
65.2- aides pour expédition postale	2391		2500		2565		2500	
65.3- aides exceptionnelles	1057		2500		70		2500	
TOTAL CHARGES	59890	100%	76000	100%	74684	100%	86500	100%
(mise à disposition locaux)	(1363)		(1368)		(1400)		(1420)	
(personnel bénévole)	(36547)		(40095)		(46435)		(47465)	
total général	(97800)		(117463)		(122519)		(135385)	
2. Comptes de produits (ressources)								
74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	31500	53%	46000	61%	32900	47%	47000	54%
74.1- Etat (DDASS)	4000		10000		0	0%	10000	
74.2- Région RA (action Ville)	4000		5000		5000	7%	6000	
74.3- Conseil Général Isère	13000		15000		14000	20%	15000	
74.4- Métro - SMTC	2000		2500		2500	3.5%	3000	
74.5- Ville de Grenoble	6000		7000		7000	10%	8000	
74.6- autres collect territoriales	2500		6500		4400	6.5%	5000	
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27747	47%	30000	39%	37596	53%	40500	46%
75.1- adhésions	1515		2000		1590	2.25%	1500	
75.2- dons individuels	8870		8000		7223	10.25%	7500	
75.3- apports associations amies								
- Secours catholique	7009		8000		8034	11.3%	8000	
- Diaconat protestant	7003		8000		7999	11.3%	9000	
- Cimade	2000		2000		2400	3.5%	2000	
- ODTI					2000	2.8%	2500	
- amnesty international	1200		1500		1950	2.7%	1500	
- ligue des droits de l'homme	150		500		400	0.5%	500	
75.4- contrat Stendhal					4000	5.6%	6000	
75.5- contrat formation					2000	2.8%	2000	
TOTAL PRODUITS	59247	100%	76000	100%	70496	100%	87500	100%
(mise à disposition locaux)	(1363)		(1368)		(1400)		(1420)	
(personnel bénévole)	(36547)		(40095)		(46435)		(47465)	
total général	(97157)		(117463)		(118331)		(136385)	
Résultat de l'exercice	- 643		0		- 4688		1000	